

# Ce qu'il faut savoir des boules à laver : (lessiveuses à main)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 46

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270805>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## la page de l'acheteuse

qui veut connaître ses produits, ses prix, son pouvoir d'achat

## Cinq ans d'activité

(Suite de la page 1)

après des autorités cantonales vaudoises et genevoises pour les ventes de soldes. Ces démarches ont été couronnées de succès à Genève où la réglementation a été rendue plus sévère.

Après des Laboratoires cantonaux genevois et vaudois pour les ventes de certains fruits sans indication de poids.

Des démarches auprès du Département de l'hygiène genevois ont permis de confier au Laboratoire cantonal genevois des analyses comparatives à un tarif très bas.

Sur le plan fédéral, la FRG est intervenue auprès de la Commission fédérale de l'alimentation pour un meilleur étiquetage des denrées alimentaires.

Après de l'Office fédéral de contrôle des prix, à propos de prix non conformes ou non indiqués.

## le gaz est indispensable

Après du Conseil fédéral pour soutenir le postulat Rohner sur l'étiquetage indicatif des textiles. En 1963, des membres de la FRG ont été désignés pour faire partie de la Commission fédérale pour l'étude des problèmes touchant les consommateurs.

Cette sèche énumération donne une idée de la variété des tâches qu'assume la Fédération romande des consommatrices, qui appellent une collaboration active des sections ou commissions de travail de Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg, chacun de ces groupes s'efforçant, dans le cadre de son canton, de participer à l'information du public, de procéder aux vérifications nécessaires et intervenir auprès des autorités compétentes pour une protection toujours plus efficace des consommateurs.

Des contacts réguliers existent avec les consommatrices de Suisse allemande au sein de la Commission suisse des consommatrices, constituée en 1962 et qui a permis d'entreprendre des actions en commun.

Récemment, vient de constituer une organisation de faite suisse, la Fédération suisse des consommatrices, à laquelle participe la FRG.

La Fédération romande des consommatrices a travaillé pour vous toutes, donnez-lui sans réserve votre adhésion et votre appui!

### Bureau du comité :

Mme R. Bonardelly, présidente, Mme E. Carrard, députée, vice-présidente, Mme C. Rueff, trésorière, Mme E. Haag, secrétaire, Mme L. Riondet, responsable des membres individuels, Mme M. Mayor, responsable de la vente des brochures.

### Responsables cantonales :

Vaud : Mme S. Chavan, députée, 1, Avant-Poste, Lausanne.

Neuchâtel : Mme M. Jeanneret, 1, Petit-Pontarlier.

Fribourg : Mme E. Haag, 24, av. Weck-Raymond.

Jura : Mme Reber, 16, Fuchsenried, Bienne.

Genève : Mme R. Bonardelly, 112, route de Chêne.

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève

Pour vos tricots, toujours les

**LAINES DURUZ**

Le plus grand choix de la Suisse Romande

## Encore la viande... toujours la viande

La Fondation « Le Pré Vert », à Rueschlikon avait invité des représentants des producteurs, des distributeurs et des producteurs de viande, à participer à deux journées d'études consacrées au problème crucial de la qualité de la viande et des produits carnés. D'éminents spécialistes suisses et étrangers présentèrent des exposés fort intéressants sur les différents problèmes que pose la définition des normes de qualité, le contrôle par les laboratoires privés ou officiels, l'efficacité de prescriptions obligatoires. Un représentant du célèbre journal allemand « DM » prit une part active et parfois percutante à la discussion.

Deux représentantes des acheteuses, Mmes Autenrieth (Zurich) et Carrard (Lausanne) apportèrent quelques critiques et vœux des consommatrices.

Sans vouloir attaquer particulièrement un corps de métier, il faut pourtant constater que les acheteuses de viande ont de nombreux motifs de n'être pas toujours satisfaites. Le prix élevé de la viande les rend d'autant plus exigeantes en matière de qualité et de désignation. L'absence de tableaux portant clairement à la fois le prix et l'indication de la qualité rend la détermination de la viande offerte très difficile.

### La question de confiance

Le prix élevé de la viande fraîche oblige beaucoup de ménagères à recourir aux fabrications, aux saucisses et préparations de tous genres. Et là, c'est véritablement une affaire de confiance, puisque la technique permet de rendre comestibles des produits tels que la couenne, les tendons, les nerfs, pour ne pas parler des yeux qu'un boucher, d'ailleurs condamné pour ce fait, avait eu l'idée d'incorporer à une spécialité. Or, la confiance est tant clairement à la fois le prix et l'indication de la qualité rend la détermination de la viande offerte très difficile.

Jusqu'ici les contrôles s'occupaient uniquement de protéger la santé des consommateurs, en vérifiant l'état bactériologique des produits. Mais aujourd'hui les exigences des consommateurs vont plus loin. Ils exigent que certaines garanties leur soient données quant à la composition des produits. Avec beaucoup d'humour le représentant de l'agriculture a dit que la paysannerie et particulièrement les producteurs de bétail avaient le plus vif intérêt à ce que les produits carnés contiennent encore un peu de viande!

D'ailleurs les fabricants et les bouchers honnêtes ont, eux aussi, intérêt à ce qu'on puisse éliminer les brebis galeuses. Cette élimination ne peut se faire que si l'on dispose de normes admises officiellement et de possibilités de contrôle efficaces.

### Exigences nouvelles

Il est impossible de prétendre fixer des normes de qualité pour l'ensemble de la charcuterie ou des conserves de viande. Ce qui est indispensable c'est de fixer des exigences minima pour les saucisses populaires, cervelas, schubligs, pâtés de viande, salami, etc. Ces exigences officielles seraient faciles à contrôler, mais aussi faciles à appliquer par les fabricants.

Il s'agit de fixer le minimum de viande que doit contenir obligatoirement un produit (muscle de viande) et le maximum de couenne, de graisse, d'eau et de collagènes. De telles prescriptions existent pour le beurre (minimum de 83% de graisse de lait) pour le chocolat (maximum de sucre) et pour d'autres produits. Il suffit que les maisons productrices soient outillées pour ces analyses. La Migros et Bell disposent déjà de laboratoires pour contrôler leurs propres fournisseurs ou leur production. Ce processus peut être étendu à l'ensemble de la fabrication.

En France il existe un centre technique de la charcuterie, créé par décret ministériel et qui groupe obligatoirement tous les fabricants. Il est administré par un conseil où les associations de consommateurs sont représentées. Outre les contrôles, les fixations de normes, ce centre a pour but de remplacer les désignations folkloriques par des labels sérieux qui correspondent à une valeur réelle.

En effet, la fixation de normes minima pour les produits populaires n'empêche pas que l'on recherche des désignations claires de qualité. En outre, les acheteuses réclament une meilleure désignation des produits conservés, les images étant souvent trompeuses et donnant une idée inexacte du contenu.

**ROLI LINETTE**

Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures!!!

**Pâtes de Rolle**

avec bons de voyage

**INSTITUT DE BEAUTE**

**LYDIA DAÏNOW**

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève

Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

**FRAISSE & C<sup>o</sup>**

TEINTURIERS GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35

Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39

Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

signation des produits conservés, les images étant souvent trompeuses et donnant une idée inexacte du contenu.

### Un premier pas

Le Dr Kônz, adjoint à l'Office vétérinaire fédéral, a relevé qu'autrefois l'assortiment limité des produits carnés, les anciennes méthodes de fabrication qui ne masquaient pas la nature du principal composant, permettaient au consommateur de mieux connaître les produits. La concurrence entre bouchers n'était pas aussi vive qu'actuellement et ne les incitait pas à calculer au plus serré.

L'Office vétérinaire fédéral prépare actuellement, d'entente avec les producteurs, des normes de qualité minima pour les saucisses populaires. Par contre, il appartiendra aux producteurs de s'entendre pour une certaine réglementation de la qualité qui ne limitera en rien l'esprit d'entreprise des gens du métier, puisqu'il s'agira de normes minima, mais apportera certaines garanties de qualité aux acheteurs.

La prise de position très positive de M. Kônz permet d'espérer que très prochainement, un pas important sera fait vers une meilleure protection des consommateurs dans ce domaine précis.

Cela ne résoudra pas tous les problèmes de la viande fraîche où le prix et la qualité ne sont pas toujours concordants. Mais c'est là un autre chapitre qui dépasse le cadre des journées de Rueschlikon.

Erica Carrard

## Les bons et primes

### Un premier résultat

Après l'action éditoriale de la Fédération romande des consommatrices contre ce système publicitaire, nous enregistrons un premier résultat: une récente action pour la lessive « Serf » de Sunlight a remplacé l'envoi de bons par une réduction de 50 ct. mentionnée visiblement sur le paquet, dont le prix était ramené de 2 fr. 55 à 2 fr. 05.

Ce geste aura certainement été apprécié des acheteuses qui en auront toutes bénéficié sans formalités spéciales.

Nous espérons que cet exemple sera suivi!

### Ella Maillart est avec nous!

L'exploratrice bien connue, Ella Maillart, est partie, elle aussi en guerre contre les bons et primes, les vignettes, les timbres escompte et M. Comtant Bourquin, dans la « Tribune de Genève » s'est fait l'écho de sa protestation.

Il faut toutefois faire une distinction entre les bons et primes et les timbres-escompte. Ces derniers constituent un escompte fixe, régulier, connu de l'acheteur. Dans le commerce indépendant on offre parfois le choix entre l'escompte-monnaie et l'escompte timbre. C'est loin d'être la règle et dans la plupart des cas l'acheteur doit prendre les timbres ou... se passer d'escompte, à son désavantage. C'est là l'aspect le moins sympathique du système.

Mais il est évident que beaucoup de maîtresses de maison préférant l'escompte-timbre. Les carnets qu'elles remplissent et conservent constituent en quelque sorte une petite épargne bienvenue au moment des fêtes ou d'un achat important.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR DES BOULES A LAVER (LESSIVEUSES A MAIN)

Dans son bulletin n° 2 de 1964, l'Institut suisse de recherches ménagères s'est livré à une étude minutieuse de ces appareils à laver qui sont parfois assez tentants parce que d'un encombrement réduit et d'un prix apparemment modeste comparé à celui des véritables machines à laver. La brochure de l'I.R.M. étant rédigée en allemand, nous avons pensé rendre service aux lectrices de la « Page de l'acheteuse » en en donnant un condensé en français.

L'I.R.M. s'est livré pendant quelques semaines à des essais avec huit types différents de boules à laver (lessiveuses à main). Ces examens ont prouvé très nettement que la publicité faite autour de ces appareils fait état d'avantages exagérés et même faux. On retrouve fréquemment dans cette publicité les expressions « merveille », « machine à laver éclair », « super rapide », etc.

Il faut dire immédiatement que la boule à laver n'est pas une machine à laver, mais une

réer instantanément le travail, alors que la boule fermée ne renseignera pas sur ce changement.

Pour le linge blanc et le linge de couleur, les essais comparatifs dans de vraies machines à laver et dans des boules ont montré que, par le seul lavage dans les boules, le linge ne devient jamais aussi propre que dans la machine à laver.

Le linge devient plus propre s'il reste plus longtemps dans la boule, soit pendant une dizaine de minutes; mais il est inutile de tourner la manivelle pendant tout ce temps. Le linge est presque aussi propre si on tourne peu et qu'on laisse reposer quelques minutes.

### En conclusion :

Il est faux de dire, en parlant de ces appareils que le linge est propre en une minute, qu'ils constituent la machine à laver la plus rapide du monde, ou qu'on peut obtenir 8 kg. de linge sec et propre en 10 minutes, etc.

En réalité, du linge blanc ou de couleur, peu sale, peut être lavé dans les boules. Si l'on souhaite un linge très propre il faut alors le cuire au prochain lavage, ou faire un pré-lavage à la boule et le cuire ensuite. Mais l'appareil ne présente alors aucun avantage pour la ménagère.

La boule peut présenter des avantages dans certains cas bien déterminés :

a) le lavage de la lingerie fine, de la laine et de la soie, des tissus de teinte délicate, si la ménagère ne doit ou ne désire pas mettre les mains dans l'eau.

Le rinçage dans la boule ne se justifie pas.

b) elle peut être utilisée à côté d'une machine à laver pour de petits lavages (couches de bébé, par exemple) ou pour du linge que l'on ne désire pas envoyer à la blanchisserie.

c) pour imprégner, amidonner ou même teindre du linge, mais il s'agit là d'avantages qui seraient payés un peu cher.

Vous voyez, Mesdames, bien au clair sur les services réels que peuvent rendre les boules à laver; ils sont assez minces comme vous le voyez et il faut remercier l'Institut suisse de recherches ménagères d'avoir mis les choses au point en face d'une publicité abusive et trompeuse.

Celles de nos lectrices qui désireraient de plus amples détails, peuvent acquérir la brochure auprès de l'Institut de recherches ménagères, Nordstrasse 31, 8006 Zurich, en envoyant la somme de 2 fr. 20 au compte de chèques 80-41571, ou en timbres poste à l'adresse sus-indiquée.



Cette page a été fournie par la Fédération romande des consommatrices.